

Initiation à l'utilisation du Défibrillateur Automatisé Externe

Objectifs de la formation

- Savoir reconnaître un arrêt cardio respiratoire
- Alerter ou faire alerter les secours
- Connaître le fonctionnement du défibrillateur et ses spécificités
- Savoir utiliser le défibrillateur

Réglementation

Arrêté du 6 novembre 2009 relatif à l'initiation des personnes non médecins à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes

Personne concernée

L'ensemble du personnel de l'entreprise - Accessible aux personnes à mobilité réduite

Prérequis

Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation

Méthodes et moyens pédagogiques

Modalités : en présentiel

Méthodes pédagogiques : Alternance d'exposés théoriques de démonstration et d'explications du formateur, mise en situation

Matériel : Défibrillateur et mannequins

Ressources : support Power Point et livret de formation

Intervenant : Formateur Sauveteur Secouriste du Travail formé et certifié par l'INRS

Organisation

Nombre de participants : 4 à 10 participants

Durée : 3 heures (Nota : Bien que l'arrêté du 6 juillet 2010 précise une durée d'une heure, notre programme de formation a été conçu pour optimiser et approfondir les connaissances des apprenants en permettant à chacun d'intervenir sur l'alerte, le massage cardiaque et la pose du défibrillateur.)

Le délai d'accès tient compte des différentes formalités nécessaires à l'accessibilité à la formation dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.

Contenu de la formation

- 1- Les mécanismes physiopathologiques de l'arrêt cardiaque**
 - Rappel bref
- 2- La reconnaissance d'un arrêt cardiaque**
 - Définition
 - Causes, signes et conséquences
- 3- La conduite à tenir devant un arrêt cardio respiratoire**
 - Présentation du DAE
 - Appeler – Masser – Défibriller
 - Les mesures de sécurité au cours de la RCP
 - Maintenance du DAE

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de positionnement
- QCM
- Exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction

Modalités financières

Intra entreprise : nous consulter

Dates, horaires et lieu au choix